

Termes de Référence

**Appel à consultation pour le recrutement d’un.e consultant.e**

***«Elaboration d’un mémorandum de plaidoyer sur le mariage des mineures».***

**Informations générales :**

1. Date de début de la consultation : **Novembre 2021**
	1. **Contexte :**

Malgré les efforts importants sur le plan législatif et institutionnel déployés par le Maroc, et la mise en œuvre d’une série de politiques et de programmes sectoriels visant l’éradication du mariage précoce, la prévalence de cette problématique reste toutefois relativement élevée selon les dernières données statistiques disponibles.

Ainsi, les données du ministère de la Justice confirment l’ampleur de ce phénomène, sachant que ces chiffres ne comptent pas les cas de mariages coutumiers ou de « *la* *fatiha »* qui échappent totalement au registre officiel.

Par ailleurs, la prévalence du mariage précoce n’est pas tributaire des aspects juridiques uniquement, mais s’explique également par des déterminants sociaux et économiques. Il s’agit d’une problématique multidimensionnelle nécessitant une connaissance qualitative et quantitative pour des réponses appropriées en termes de prévention et d’autonomisation, en particulier des filles.

Afin de faire face à ce phénomène, le réseau ANARUZ organise depuis plus d’une décennie des campagnes de sensibilisation contre le mariage des enfants, et mène du plaidoyer pour la révision de l’article 20 du Code de la famille concernant l’autorisation du mariage des mineurs .Ainsi, le réseau ANARUZ, en partenariat avec l’UNFPA, a organisé un séminaire national sur le mariage des mineures en mois de mai 2021 et a collecter des recommandations des acteurs concernés dans le but d’enrichir le débat public sur ce phénomène. Dans cette optique, le réseau ANARUZ lance cet appel à consultation pour l’engagement d’un.e consultant.e afin d’élaborer un mémorandum pour l’amendement de l’article 20 du code de la famille.

* 1. **Objectif global de la consultation :**

L’objectif de cette consultation est de mener un plaidoyer pour la réforme de l’article 20 du code de la famille dans le but de réduire le pouvoir du juge en terme d’autorisation des mariages des mineures.

* 1. **Objectifs spécifiques :**
* Proposer des recommandations pour lutter contre le mariage desenfants.
	1. **Résultats attendus:**
* Elaboration d’un plaidoyer social en faveur de la réduction de ces pratiques;
* Elaboration des recommandations pertinentes adressées aux parties concernées.
	1. Description de la mission du/ de laconsultant.e

Les missions qui seront assignées au/à le.a consultant.e sont les suivantes :

* + Evaluer le cadre juridique relatif au mariage des enfants et sa conformité avec les normes internationales;
	+ Analyser les conditions dans lesquelles ces dérogations sont attribuées : les motivations, considérations et justifications du juge;
	+ Décrire le profil des enfants mariés : sexe, âge, condition sociale et économique, scolarisation, alphabétisationetc.
	+ Analyser les raisons sociaux économiques liés au mariage des enfants;
	+ Identifier des bonnes pratiques notamment le cas de refus des demandes de mariage des enfants;
	+ Proposer des recommandations pour éradiquer le mariage desenfants.
	1. Délais de la prestation et livrables:

La période de mise en œuvre de la mission est de 60 jours ouverts répartis entre octobre et novembre 2021.

Les livrables seront soumis en 2 exemplaires sous format électronique et papier.

Le.a consultant.e sélectionné.e sera payé.e après la validation définitive du mémorandum par le comité de pilotage de cette étude composée par Anaruz et l’UNFPA.

* 1. Qualifications et compétences requises :

Le profil doit répondre aux critères suivants :

* + Etre diplômé(e) d’une université de droit ou de l’enseignement supérieur ou équivalent (min Bac+5);
	+ Avoir mené des travaux similaires aux prestations demandées dans la présente consultation pour le compte du secteur associatif;
	+ Avoir une expérience de dans le domaine des droits de l’Homme et, de préférence, avoir une expérience dans les professions juridiques;
	+ Avoir une capacité d’analyse quantitative des questions de développement, de rédaction en arabe et en français et de synthèse.
	1. Suivi et coordination de l’étude :

Pour assurer une meilleure qualité du produit final de cette consultation, un comité de suivi sera désigné pour le suivi. Ce comité sera composé des représentants d’ANARUZ et de l’UNFPA.

* 1. Langues de rédaction :

L’ensemble des livrables seront en langue arabe, un résumé en français est requis.

* 1. Soumission :

Cet appel à consultation est ouvert aux consultant(e)s. Les soumissionnaires intéressés sont invités à envoyer leur dossier de soumission, par email à atmdpe@yahoo.fr; au plus tard le **28 octobre 2021** **à 18h00.**

Le dossier de soumission doit contenir :

**une offre technique comprenant:**

* Un chronogramme détaillé du déroulement prévu de la prestation;
* Une note méthodologique en arabe détaillée décrivant l’approche adoptée;
* Le curriculum vitae détaillé du consultant-e avec présentation des réalisations et expériences ;

**Une offre financière** détaillant en HT et TTC, le montant total de la prestation et sa répartition suivant les deux prix. L’offre doit également mentionner le nombre de jours de travail estimés nécessaire pour l’exécution de la prestation, les honoraires journaliers et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations.

* 1. Critères d’évaluation des candidatures

L’évaluation finale des offres sera faite en fonction d’une pondération des critères d'évaluation technique et financière.